

# Développement du temps partiel et comportements d'activité

Gérard Forgeot

Division " Croissance et politiques macro-économiques "

Fabrice Lengart

Division " Synthèse conjoncturelle "

*Le marché du travail en France est actuellement marqué par un développement soutenu du travail à temps partiel. Ce mouvement a commencé dès le début des années 80 et a été relancé en 1992 par l'instauration de mesures spécifiques d'exonérations de cotisations sociales patronales. Il révèle les attentes en ce domaine des entreprises comme des salariés et favorise la croissance de l'emploi.*

*Il a pu sur la période récente faciliter le retour à l'emploi des chômeurs. Cependant, en modifiant certains comportements d'activité, il a sans doute également contribué à un accroissement de la population active plus important que ne le laissaient prévoir les seuls déterminants traditionnels.*

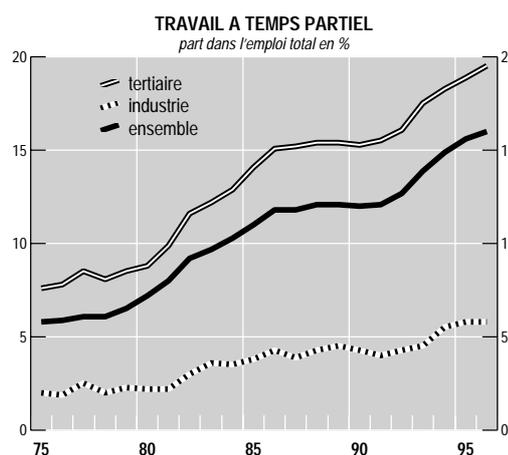
Les premiers résultats disponibles fournis par la dernière enquête annuelle sur l'emploi indiquent que l'emploi à temps partiel a progressé en France de 4,6% entre mars 1996 et mars 1997. Ce mouvement n'est pas récent : il s'inscrit dans une progression par paliers de la part des emplois à temps partiel dans l'emploi total depuis le début des années 80.

**Après avoir fortement progressé durant la première moitié des années 80, le temps partiel se développe de nouveau depuis 1992**

Plus précisément, sur longue période, ce mouvement peut se décomposer approximativement en trois phases (cf. graphique 1).

Après être restée stable à un niveau de l'ordre de 6% jusqu'à la fin des années 70, la part de l'emploi à temps partiel dans l'emploi total a progressé d'environ 0,7 point par an jusqu'en 1986, pour atteindre environ 12% à cette date. Cette évolution trouve son origine dans la mise en place, entre 1981 et 1982, d'un cadre législatif accordant pour la première fois aux salariés à temps partiel un statut comparable à celui des salariés à temps complet (voir encadré). Ces mesures, en banalisant pour l'employeur les conditions du recours au temps partiel, ont permis l'embauche d'un grand nombre de salariés sous ce statut de 1981 à 1986. Ceci montre que cette forme d'emploi était souhaitée par certaines entreprises comme par certains individus qui, avant la législation, se trouvaient soit contraints de travailler à temps plein,

①



Source : enquêtes Emploi, INSEE.

Nota bene : la refonte de l'enquête Emploi en 1981 a introduit une rupture de série entre 1981 et 1982, de sorte que l'évolution entre ces deux dates est entachée d'un certain biais.

La part de l'emploi à temps partiel dans l'emploi total a progressé en deux phases successives. La première, de 1982 à 1986, est liée à l'assouplissement de la législation qui s'applique à ce type d'emploi ; la seconde tient pour l'essentiel aux exonérations de charges sociales instaurées à partir de 1992.

### Aspects législatifs du travail à temps partiel

■ Avant 1981, le travail à temps partiel était considéré comme une exception, et était donc soumis à un ensemble de "règles spéciales" qui en restreignaient l'usage. Seuls les salariés déjà présents dans l'entreprise pouvaient prétendre passer à temps partiel ; la durée hebdomadaire devait être comprise entre la moitié et les 3/4 de la durée légale ; enfin, de tels postes ne pouvaient pas être rémunérés plus de 1,5 fois la rémunération moyenne pratiquée dans l'entreprise pour un poste comparable à temps complet. En outre, l'accord du comité d'entreprise, ou, à défaut, des délégués du personnel était requis.

■ La loi du n° 18-64 du 28 janvier 1981, complétée par l'ordonnance 82-271 du 26 mars 1982 lève la plupart de ces contraintes législatives. L'ordonnance de 1982 supprime notamment la référence à la durée hebdomadaire normale de travail dans l'établissement. Sont réputés à temps partiel les emplois dont la durée mensuelle est inférieure d'au moins 1/5 à la durée légale ou conventionnelle du travail. L'embauche peut désormais s'effectuer sur la base d'un temps partiel, et la législation donne aux salariés à temps partiel un statut comparable à celui des salariés à temps complet, notamment pour ce qui concerne l'application des droits liés aux conventions collectives : durée de la période d'essai, possibilité d'effectuer des heures supplémentaires, avantages salariaux procurés par l'ancienneté, droits syndicaux, modalités de licenciement et de départ à la retraite.

■ La loi 92-1446 du 31 décembre 1992, appliquée à titre expérimental dès le 1er septembre 1992 favorise le développement du travail à temps partiel par des exonérations de cotisations sociales employeurs. Elle institue un abattement forfaitaire de 30%, porté à 50% le 1er janvier 1993, des cotisations patronales de sécurité sociale pour les contrats à durée indéterminée à temps partiel dont l'activité salariée est comprise entre 19 et 30 heures hebdomadaires ou entre 83 et 130 heures mensuelles. Cette aide s'applique aux créations d'emploi ou au passage d'un temps plein à un temps partiel avec l'accord du salarié. Elle est dans ce second cas consentie sous réserve du maintien du volume d'heures travaillées dans l'entreprise.

■ La loi 93-1313 du 20 décembre 1993 (dite loi quinquennale pour l'emploi) a ramené le taux d'abattement des charges sociales à 30% (depuis avril 1994), mais a élargi la plage de durée du travail ouvrant droit à abattement de 16 à 32 heures hebdomadaires. Cette durée est, à partir de cette date, appréciée sur une base annuelle, de telle sorte que les entreprises dont l'activité est fortement saisonnière peuvent bénéficier de la mesure. Enfin, depuis le 20 décembre 1993, cette mesure est cumulable avec le dispositif général d'exonérations de cotisations d'allocations familiales sur les bas salaires.

■ Dans la fonction publique, la loi du 23 décembre 1980 et le décret du 20 juillet 1982 permettent une modulation du temps de travail égale à 50, 60, 70, 80 ou 90% de la durée légale.

soit demeuraient inactifs. Ajoutons que la période 1984-1986 fut également marquée par le début de la création d'emplois aidés à temps partiel dans le secteur non marchand (travaux d'utilité collective notamment). Au total, de 1983 à 1986, les effectifs à temps partiel passent de 2,1 à 2,6 millions, dont près de 200 000 emplois aidés du secteur non marchand. Cette progression vient compenser en grande partie les pertes enregistrées sur les emplois à temps plein.

Suit une période de quasi-stabilisation du poids de l'emploi à temps partiel de 1987 à 1991. En effet, pendant le cycle d'expansion de la fin des années 80, la progression de l'emploi à temps partiel s'effectue parallèlement à la reprise de la croissance de l'emploi à temps complet dans le secteur marchand. De plus, le développement du temps partiel ralentit légèrement, peut-être par épuisement de l'effet d'appel initial auprès des inactifs, plusieurs années après la modification de la législation. Par ailleurs, la

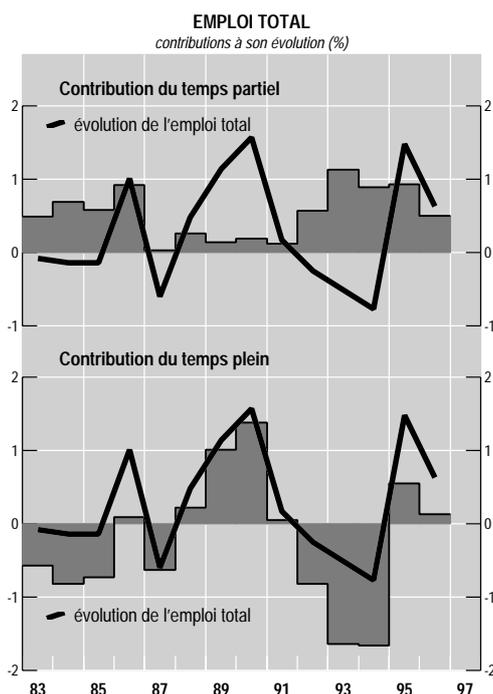
politique de soutien de l'emploi par le développement d'emplois aidés à temps partiel dans le secteur non marchand a pu être atténuée dans un contexte de croissance dynamique de l'emploi privé. En particulier, l'inflexion enregistrée dans le non marchand<sup>(1)</sup> contribue pour plus de la moitié à la brutale décélération du rythme de créations d'emplois à temps partiel observée entre 1986 et 1987 (cf. graphique 2).

Depuis 1992, la part des emplois à temps partiel dans l'emploi total enregistre une nouvelle progression, de l'ordre d'un point par an. Ce nouvel essor est dû, pour une petite partie, au secteur tertiaire non marchand (CES, CEC). Il s'explique surtout par l'instauration, en septembre 1992, du dispositif d'exonérations de cotisations sociales employeurs pour le travail à temps partiel (voir encadré). Cette dernière mesure a entraîné un net accroissement des offres d'emploi à temps partiel déposées à l'ANPE par les entreprises. Elle est sans doute également à l'origine d'une

progression dans l'industrie depuis 1993, secteur jusqu'ici peu concerné par ce phénomène. Malgré cette hausse, il reste qu'en mars 1996, un peu moins de 6% des salariés travaillaient à temps partiel dans l'industrie, contre près de 20% dans le tertiaire. Au total, le nombre d'actifs qui travaillent à temps partiel est passé de 2,8 à 3,5 millions de personnes de 1992 à 1996. La durée hebdomadaire moyenne de ces emplois s'est un peu accrue sur la période récente, passant de 22 à 23 heures entre 1990 et 1996. Contrairement à l'emploi à temps plein dont l'évolution a suivi celle du cycle économique, l'emploi à temps partiel a progressé fortement aussi bien pendant la récession de 1993 que lors de la reprise de 1994.

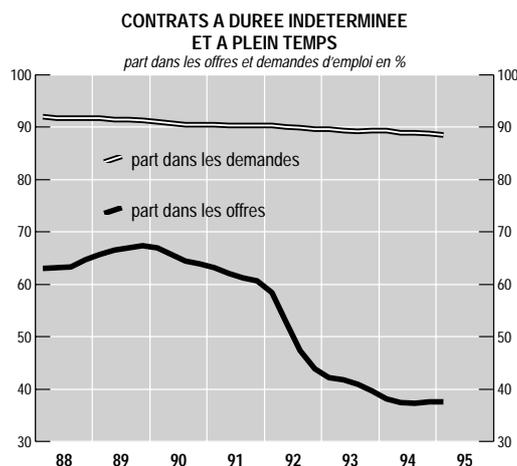
(1) La croissance du nombre d'emploi à temps partiel passe de +8,3% en 1986 à -0,1% en 1987. L'évolution du nombre des emplois aidés à temps partiel dans le secteur non marchand contribue pour 5,2 points à cette baisse.

②



Source : calculs effectués à partir des données des enquêtes Emploi de l'INSEE.  
Le taux de croissance de l'emploi total (représenté par le trait gras) peut être décomposé de façon additive selon les taux de croissance de l'emploi à temps partiel et à temps plein, pondérés par leur part respective dans l'emploi total.

③



Source : ministère de l'Emploi et de la Solidarité  
Après s'être maintenue au-dessus de 60% des offres totales d'emploi déposées à l'ANPE jusqu'en fin 1991, la part des contrats à durée indéterminée à temps plein chute depuis cette date, et ne représente plus qu'un tiers des offres d'emploi en 1995. Cette évolution s'explique par le recours croissant des entreprises aux contrats à durée déterminée d'une part, au temps partiel d'autre part.

## Le développement du temps partiel engendre un effet d'appel plus important auprès de la population inactive que la création d'emplois à temps plein

Cependant, même si le développement du temps partiel permet sans aucun doute de soutenir l'emploi<sup>(2)</sup>, les effets qu'on peut en attendre sur la réduction du chômage demandent à être étudiés plus précisément. On sait déjà, d'une manière générale, que le lien entre les créations nettes d'emploi et l'évolution du chômage n'est pas immédiat. D'une part, du fait que les nouvelles générations en âge de travailler ont été jusqu'à présent -et demeureront à l'horizon de l'an 2002- plus nombreuses que celles partant simultanément à la retraite, l'évolution de la population active potentielle française est tendanciellement croissante. Ceci explique qu'une hausse du nombre d'emplois en France ne permet pas de réduire d'autant le nombre de chômeurs. D'autre part, au-delà de ce simple constat de nature démographique, il importe de tenir compte d'un effet supplémentaire, dit de « flexion » de la population active. Certaines personnes sont en effet sensibles dans leur comportement d'activité à l'évolution du marché du travail : évolution conjoncturelle lorsqu'elles ont tendance à se présenter sur (ou à sortir de) ce marché selon que la période est plus (ou moins) favorable, évolution structurelle lorsqu'elles réagissent à une modification permanente de la nature des postes proposés, ou du fonctionnement de ce marché.

*S'agissant de la progression du temps partiel, il apparaît difficile de faire la part entre ces deux effets. La question est donc simple-*

(2) On pourra consulter à ce propos le dossier sur l'analyse des évolutions récentes de la productivité apparente du travail (S. Duchêne) paru dans la Note de conjoncture de décembre 1996.

ment de savoir si son développement s'accompagne d'un effet d'appel spécifique sur la population active. Or, plusieurs indices conduisent à penser que cet effet pourrait être plus important que celui que l'on décèle traditionnellement sur les créations d'emplois à temps plein.

Tout d'abord, les emplois à temps partiel sont plus susceptibles d'être pourvus par des inactifs, du fait qu'ils attirent peu les chômeurs. Les statistiques de l'ANPE permettent de distinguer, jusqu'en 1995, les contrats à durée indéterminée (CDI) à temps plein dans l'ensemble des offres et des demandes d'emplois déposées à l'agence et, parmi l'ensemble des CDI, les offres et demandes d'emplois à temps partiel. Or, ces chiffres font apparaître un net contraste entre la nature des postes recherchés par les chômeurs et celle des postes proposés. On constate en particulier que la part d'offres de contrats à durée indéterminée et à temps plein dans les offres d'emploi totales, supérieure à 60% jusqu'au début de 1992, baisse sensiblement en l'espace d'un an pour s'établir ensuite aux alentours de 40% (cf. graphique 3). Ce décrochage peut certes s'expliquer en partie par un développement des offres d'emplois à durée déterminée. Il coïncide aussi avec l'instauration d'exonérations de charges sur les emplois à temps partiel sous CDI à la mi-1992, dont les effets sont visibles à travers la forte hausse enregistrée au même moment sur la part des emplois à temps partiel offerts dans l'ensemble des CDI (cf. graphique 4). Face à cette évolution marquée du côté des postes proposés par les entreprises, on observe pourtant une remarquable stabilité dans l'expression de la demande : les personnes sans emploi ne cessent d'exprimer massivement (à 90%) leur préférence pour des emplois à durée indéterminée et à temps plein, et la part des demandes d'emploi sous CDI à temps partiel demeure très faible.

## Évolution de la part du temps partiel non désiré selon l'ancienneté dans l'établissement (en %)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Moins d'un an d'ancienneté	53,3	50,2	53,4	59,2	66,7	67,1	65,3
Plus d'un an d'ancienneté	27,0	30,0	26,3	29,2	33,3	33,4	34,1
Ensemble	34,0	31,7	33,4	37,5	41,9	42,0	42,0

Source : enquêtes Emploi

Champ : Ensemble des salariés à temps partiel (y compris emplois aidés)

Note : il est demandé aux personnes qui travaillent à temps partiel :

si elles souhaitent travailler à temps plein,

si elles souhaitent travailler davantage sans aller jusqu'au temps plein,

si elles sont satisfaites de travailler à temps partiel.

Le temps partiel non désiré correspond ici aux deux premières situations.

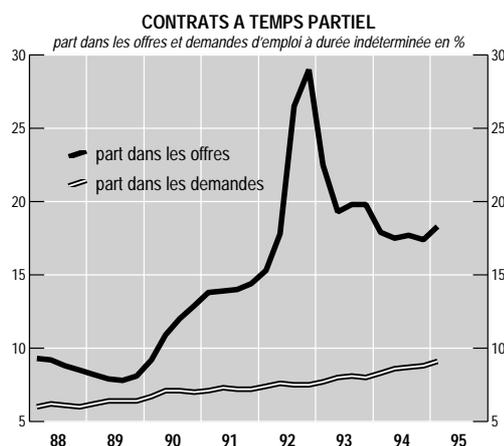
## Origine des salariés embauchés depuis moins d'un an (en %)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
<b>à temps plein</b>							
Emploi	60,4	60,0	57,6	56,8	53,3	50,4	54,1
Chômage	19,9	19,1	20,2	21,8	26,8	30,2	26,8
Inactivité	19,7	20,9	22,2	21,4	19,8	19,4	19,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>à temps partiel</b>							
Emploi	39,2	32,1	35,1	33,6	36,6	35,1	32,8
Chômage	22,2	25,9	24,9	26,7	29,5	31,2	32,3
Inactivité	38,6	42,0	39,9	39,7	33,8	33,7	34,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : enquêtes Emploi

Champ : ensemble des salariés présents depuis moins d'un an dans leur établissement (y compris emplois aidés)

④



Source : ministère de l'Emploi et de la Solidarité

La part des temps partiels dans le total des offres d'emploi sous contrat à durée indéterminée s'accroît fortement à partir de 1992 suite aux exonérations de charges prévues sur ce type d'embauche. En revanche, le nombre de demandeurs d'emploi à temps partiel n'augmente que faiblement.

## L'équation estimée

L'offre de travail des ménages peut être exprimée par un mécanisme à correction d'erreur sur une cible de population active de long terme<sup>(1)</sup> :

$$\Delta \log(LS) = \lambda [ \beta \Delta \log(P) + (1-\beta)\Delta \log(L) ] + \mu \left[ \beta \log\left(\frac{P_{-1}}{LS_{-1}}\right) + (1-\beta) \log\left(\frac{L_{-1}}{LS_{-1}}\right) + \alpha \right]$$

Où  $LS$  représente la population active,  $P$  la population en âge de travailler, et  $L$  l'emploi total.

Cette équation peut être réécrite en décomposant l'emploi total ( $L$ ) en emploi à temps plein ( $TPL$ ) et emploi à temps partiel ( $TPA$ ), ce qui conduit à estimer l'équation suivante<sup>(2)</sup> :

$$\Delta \log(LS) = 0,49\Delta \log(P) + 0,27 \text{ } ptpl_{-1} \Delta \log(TPL) \quad (1,5) \quad (3,1)$$

$$+ 0,48 (1 - ptpl_{-1}) \Delta \log(TPA) + 0,19 \log\left(\frac{L_{-1}}{LS_{-1}}\right) \quad (2,3) \quad (2,3)$$

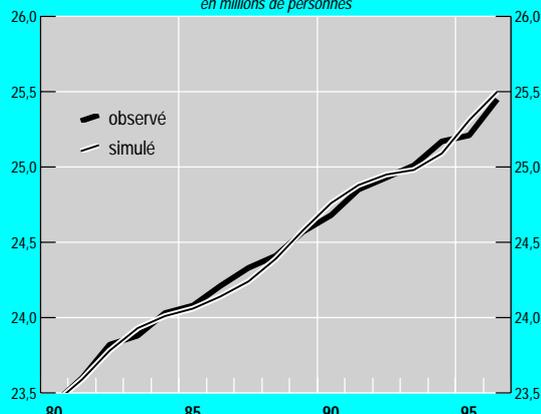
$$+ 0,22 \frac{TPA_{-1}}{L_{-1}} + 0,004 \quad (1,8) \quad (0,13)$$

$$DW = 2,5 \quad SER = 0,22\%$$

où  $ptpl_{-1}$  représente la part des emplois à temps plein dans l'emploi total.

Cette équation a été estimée sur la période 1971-1992<sup>(3)</sup> et simulée sur la période 1976-1996. L'emploi total, issu des Comptes Nationaux, est partagé entre temps plein et partiel selon des informations extraites des enquêtes Emploi. Les résultats demeurent fragiles, du fait du nombre relativement faible de degrés de liberté.

POPULATION ACTIVE  
niveau observé et simulé  
en millions de personnes



Il apparaît que les coefficients de flexion estimés à court terme sur les emplois à temps plein (0,27) et à temps partiel (0,48) sont positifs et significativement différents. En outre, lorsque cette équation est simulée en dehors de sa période d'estimation, elle retrace correctement les évolutions récentes de la population active (cf. graphique). On constate néanmoins un léger écart en fin de période, peut-être imputable pour partie au caractère encore provisoire des chiffres de l'emploi des années 1995-1996, et en tout état de cause non statistiquement significatif.

(1) Tel est notamment le cas dans le modèle AMADEUS de l'INSEE ; pour une explication de cette équation, se référer à Alain Jacquot "Les flexions d'activité sont-elles seulement conjoncturelles ?" Document de travail de la Direction des études et synthèses économiques n° 9613.

(2) Les chiffres entre parenthèses représentent les  $T$  de Student associés aux coefficients estimés ; un  $T$  supérieur à 2 indique que le coefficient est statistiquement significatif au seuil de 5%.

(3) En raison de la disponibilité des séries de temps partiel, les régressions n'ont pu être commencées avant 1971, ce qui empêche d'estimer avec précision les effets de long terme, et notamment l'effet de l'évolution de la population totale (cf. A. Jacquot, 1996).

Les données fournies par l'enquête Emploi<sup>(3)</sup> confirment que, parmi les nouvelles embauches, les salariés employés à temps partiel proviennent plus fréquemment de l'inactivité (incluant ici les militaires du contingent<sup>(4)</sup>) : de 1990 à 1996, alors qu'une personne sur cinq occupant depuis moins d'un an un emploi à temps complet était inactive douze mois auparavant, cette proportion est systématiquement supérieure à une sur trois lorsque l'on considère les nouvelles embauches à temps partiel. Ajoutons néanmoins que cette dernière proportion a quelque peu baissé à partir de 1994 au profit de la part des personnes en provenance du chô-

mage, si bien que le développement récent du travail à temps partiel semble s'opérer un peu moins qu'auparavant par appel à des populations inactives. On peut en outre noter que cette évolution récente s'est accompagnée d'une progression de la proportion du temps partiel non désiré chez les personnes employées sur ce type de poste depuis moins d'un an, cette proportion passant d'un peu plus de 50% au début des années 90 à 66% environ aujourd'hui (cf. tableau page précédente). Il est donc possible qu'un plus grand nombre de chômeurs qu'il y a cinq ans acceptent, en partie contraints, d'occuper un emploi à temps partiel. Le fait que

l'insatisfaction liée à ce type d'emploi<sup>(5)</sup> chute fortement, lorsque l'on interroge les personnes em-

(3) Cette enquête, effectuée auprès d'un échantillon représentatif de ménages, permet de distinguer l'origine des salariés présents depuis moins d'un an dans leur établissement, selon que l'emploi qu'ils occupent est à temps complet ou à temps partiel.

(4) Selon les normes internationales, les militaires du contingent sont des actifs occupés. Pour ce qui concerne l'étude des comportements d'activité, il est cependant préférable de les réaffecter parmi les jeunes inactifs, catégorie dont ils sont les plus proches dans leur comportement, de façon à ne pas accroître artificiellement les flux en provenance de l'emploi.

(5) Il s'agit des personnes occupant un emploi à temps partiel qui souhaiteraient pouvoir travailler plus longtemps.

bauchées à temps partiel depuis plus d'un an, laisse penser soit que ceux-ci finissent par accepter leur situation, soit qu'il existe un fort taux de rotation sur ces postes, le temps partiel constituant alors une sorte de tremplin pour accéder à un temps complet.

L'ensemble de ces observations constitue un faisceau cohérent ; il laisse penser que le développement du temps partiel en France touche, plus que les emplois à temps plein, des publics dont le comportement d'activité est sensible à la situation du marché du travail. Cet enseignement semble se confirmer lorsque l'on cherche à mettre en évidence des effets de flexion sur données temporelles agrégées.

Les estimations économétriques montrent en effet que l'évolution de la population active (définie comme l'ensemble des personnes employées et des chômeurs) dépend non seulement de l'évolution de la population en âge de travailler, mais aussi de celle de l'emploi. Ce dernier rend compte d'un effet de flexion : toutes choses égales par ailleurs, une progression de l'emploi conduit certains inactifs (étudiants, personnes ne cherchant pas jusqu'à présent un emploi...) à se présenter sur le marché du travail.

Or, lorsque l'on cherche à expliquer ce type de comportement en scindant l'évolution de l'emploi entre temps plein et temps partiel (cf. encadré), on constate d'abord que l'un comme l'autre constituent des éléments explicatifs de l'évolution de la population active. Mais on constate également que les effets de flexion sont d'ampleurs significativement différentes : *à court terme, l'extension du travail à temps partiel contribue plus à accroître la population active que le développement des emplois à temps plein.* En conséquence, négliger la progression de la part du temps partiel dans l'emploi total conduirait à sous-estimer les effets

de flexion en fin de période. Par ailleurs, il ne semble pas que le développement rapide du temps partiel depuis 1992 ait eu des effets différents sur l'évolution de la population active de ceux observés sur le passé, avant l'instauration du système de l'exonération de charges.

### **Une approche sur données individuelles permet de mieux caractériser le profil des populations concernées par le temps partiel**

Il reste qu'une approche globale n'a pas la richesse d'une analyse micro-économique. La décision de participation d'un individu au marché du travail dépend en théorie d'un grand nombre de paramètres : la durée du travail souhaitée (elle-même fonction de la préférence pour les loisirs, pour l'éducation des enfants, etc.), le revenu tiré de l'activité professionnelle éventuellement comparé aux autres sources de revenu. Si l'on considère que les personnes qui recherchent un emploi à temps plein sont, pour la plupart d'entre elles, déjà présentes sur le marché du travail, la création d'emplois à temps partiel intéresse *a priori* davantage les inactifs dont certains souhaitent travailler, mais pour une moindre durée. En outre, la possibilité et l'intérêt de privilégier une recherche d'emploi à temps plein dépendent sans doute des ressources financières de l'individu, qu'elles proviennent d'autres membres de son ménage, ou de ses allocations chômage. Une diminution de ces ressources devrait donc conduire à accepter plus fréquemment un emploi à temps partiel.

Une compréhension plus fine et plus complète des effets du développement du travail à temps partiel réclame ainsi une analyse des comportements individuels d'activité. L'objectif est notamment de déterminer si, à caractéristiques identiques, une personne inactive présente une propension à occuper

un emploi à temps partiel plus forte qu'une personne active (occupée ou sans emploi).

Deux analyses de comportement individuel de ce type ont été réalisées à partir de données de l'Enquête emploi (cf. encadré). D'une part, on a cherché à mettre en évidence, au sein d'une population constituée par les personnes déclarant rechercher un emploi en mars 1994 (c'est à dire les chômeurs, les inactifs qui souhaitent travailler et les actifs occupés à la recherche d'un autre emploi), les facteurs susceptibles d'influer sur leur décision d'accepter un emploi à temps partiel. D'autre part, parmi les individus en situation d'emploi en mars 1994 et ayant moins d'un an d'ancienneté dans leur établissement, on a cherché à établir le profil type de ceux qui occupent un poste à temps partiel. Ces deux analyses conduisent à des résultats cohérents.

Elles indiquent que les embauches à temps partiel, concentrées dans le secteur tertiaire (marchand ou non marchand), au sein des petites et moyennes entreprises dans le secteur privé, concernent principalement des postes peu qualifiés. Elles montrent ensuite que ces postes attirent peu les jeunes, qu'ils sont majoritairement recherchés et occupés par des femmes, ce d'autant plus que le ménage compte plusieurs enfants. Enfin, sans les contredire, elles viennent néanmoins nuancer les conclusions auxquelles nous étions jusqu'ici parvenus s'agissant de l'incidence du développement du temps partiel sur l'évolution du chômage. *Il apparaît que les chômeurs non indemnisés, ou en fin d'indemnisation se portent autant sur les emplois à temps partiel que les personnes inactives -hors étudiants- un an auparavant. En revanche, les individus inscrits depuis peu au chômage et indemnisés, de même que les jeunes qui sortent du système éducatif, optent bien moins fréquemment pour ce type d'emplois.*

Cette désaffection des chômeurs en début d'indemnisation pour les emplois à temps partiel suggère qu'ils préfèrent dans leur majorité poursuivre la recherche d'un emploi à temps plein tant que leurs ressources le leur permettent. Ce comportement est confirmé par le rôle que joue sur la période récente la situation du conjoint (ou de la conjointe), pour l'ensemble des actifs occupant leur emploi depuis moins d'un an : lorsque ce dernier est actif occupé, la propension à occuper un emploi à temps partiel est plus faible que lorsqu'il est chômeur, ou que la personne vit seule. Outre les modalités d'indemnisation, les conditions du marché du travail pèsent également sur les choix des

chômeurs : plus la part des contrats à durée indéterminée à temps plein dans les offres d'emploi proposées au niveau régional est faible, plus les personnes sans emploi sont prêtes à accepter un emploi à temps partiel.

Au total, les fondements théoriques du comportement d'offre de travail semblent être validés par ces résultats. Ainsi, le fait que le temps partiel en France se soit fortement développé à partir du début des années 80, c'est-à-dire à partir du moment où toute contrainte en matière d'embauche sur ce type de poste a été levée, prouve qu'il est venu répondre à une attente qui jusqu'à cette date, n'était pas pleine-

ment satisfaite. L'instauration en 1992 du système d'exonération de charges sociales est venu relancer cet essor. Outre le fait que le temps partiel en France a sensiblement contribué à la croissance de l'emploi total, il semble avoir constitué, sur la période récente, un moyen pour les personnes en situation de chômage durable de retrouver un emploi. Il reste que, lorsque l'on cherche à évaluer son impact sur le chômage, il faut garder à l'esprit qu'il a aussi contribué à faire progresser la population active sur un rythme un peu plus élevé que celui suggéré par les seuls déterminants démographique et de flexion traditionnelle.■

## Les régressions logistiques

Les variables expliquées (le fait d'occuper, ou de souhaiter un emploi à temps plein ou partiel) sont ici de nature discrète, c'est-à-dire prennent un nombre fini de modalités. L'écono-

*Variable expliquée : être en situation d'emploi à temps partiel*

*Population étudiée : personnes employées en mars 1994 ayant moins d'un an d'ancienneté dans l'établissement*

	Effectifs
1 Temps partiel	1972
2 Temps complet	3320

VARIABLE	DL	Estimation
SITUATION EN 1993	5	
Actif occupé à temps plein	1	-1,69
Actif occupé à temps partiel	1	0,57
Etudiant (y.c. militaire du contingent)	1	-0,65
Autre inactif	1	0,52
Chômeur indemn. depuis moins de 6 mois	1	-0,43
Autre chômeur	0	Réf.
SEXE	1	
Homme	1	-0,85
Femme	0	Réf.
ÂGE	3	
Moins de 25 ans	1	*-0,09
Plus de 50 ans	1	*0,22
De 26 à 35 ans	1	-0,31
De 36 à 49 ans	0	Réf.
NOMBRE D'ENFANTS	1	
2 enfants et plus	1	0,22
Moins de 2	0	Réf.
SITUATION DU CONJOINT	4	
Actif occupé	1	-0,46
Chômeur	1	*0,07
Inactif	1	*-0,30
Situation inconnue	1	*-0,08
Sans conjoint	0	Réf.
CAT. SOCIO-PROFESSIONNELLE	5	
Cadre, prof. intellectuelle supérieure	1	-0,98
Profession intermédiaire	1	-0,42
Employé qualifié	1	*0,04
Employé non qualifié	1	0,28
Ouvrier qualifié	1	*-0,26
Ouvrier non qualifié	0	Réf.
SECTEUR D'ACTIVITÉ	4	
Bâtiment, travaux publics	1	-0,90
Industrie	1	-0,71
Commerce	1	*-0,18
Tertiaire non marchand	1	0,82
Tertiaire marchand	0	Réf.
TAILLE DE L'ÉTABLISSEMENT	3	
Plus de 500 salariés	1	-0,52
De 50 à 500 salariés	1	-0,26
De 10 à 50 salariés	1	-0,29
Moins de 10 salariés	0	Réf.
Part des CDI à temps plein dans les offres d'emploi régionales	1	-0,01

Constante de la régression : 0,96

\* non significativement différent de zéro au seuil de 5%

Note : les années 1993-1994 ont été privilégiées en raison du grand nombre d'emplois créés entre ces deux dates. Des analyses menées à l'identiques sur les périodes 1990-1991 et 1995-1996 aboutissent à des conclusions identiques, mais cependant moins marquées en raison du plus faible effectif de salariés de moins d'un an d'ancienneté pour ces années.

métrie des variables qualitatives suppose l'existence d'une variable latente continue, non observable, dont la manifestation est la variable discrète étudiée. Supposer l'existence d'une telle variable latente permet de modéliser statistiquement les variables discrètes (modèles logit et probit). Les coefficients estimés des variables explicatives s'interprètent comme la manifestation plus ou moins grande du désir d'occuper (ou de rechercher) un emploi à temps partiel, relativement à une modalité prise comme situation de référence. Ainsi, le coefficient négatif estimé pour les hommes signifie que, toutes choses étant égales par ailleurs, le souhait d'occuper un emploi à temps partiel plutôt qu'un emploi à temps plein pour un homme est bien plus faible que pour une femme, prise ici comme référence.

*Variable expliquée : type d'emploi recherché*

*Population étudiée : personnes cherchant un emploi (mars 1994)*

	Effectifs
1 Temps partiel uniquement	1894
2 Temps complet de préférence	6896
3 Temps complet uniquement	5560

VARIABLE	DL	Estimation
SITUATION ACTUELLE	4	
Actif occupé à temps plein	1	-1,82
Actif occupé à temps partiel	1	-0,55
Inactif	1	*-0,03
Chômeur indemnisé	1	-0,62
Chômeur non indemnisé	0	Réf.
SEXE	1	
Homme	1	-1,19
Femme	0	Réf.
ÂGE	3	
Moins de 25 ans	1	-0,17
Plus de 50 ans	1	0,32
De 26 à 35 ans	1	*-0,04
De 36 à 49 ans	0	Réf.
CAT. SOCIO-PROFESSIONNELLE	2	
Cadre, prof. intermédiaire, contremaître	1	-0,29
Employé, ouvrier qualifié	1	-0,13
Employé, ouvrier non qualifié	0	Réf.
NOMBRE D'ENFANTS	2	
2 enfants et plus	1	0,30
1 enfant	1	*0,07
Pas d'enfant	0	Réf.
SITUATION DU CONJOINT	4	
Actif occupé	1	0,25
Chômeur	1	0,40
Inactif	1	0,25
Situation inconnue	1	0,25
Sans conjoint	0	Réf.
LIEU DE RÉSIDENCE	1	
Agglomération parisienne	1	-0,32
Autre	0	Réf.
Part des CDI à temps plein dans les offres d'emploi régionales	1	-0,01

Constantes de la régression : -0,85 (temps partiel uniquement) ; 2,72 (temps complet de préférence).

\* non significativement différent de zéro au seuil de 5%

Note : Les personnes qui recherchent un emploi sont ici définies comme : les chômeurs ; les inactifs qui déclarent souhaiter travailler ; les actifs occupés à la recherche d'un autre emploi.